

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] OPPOSITION au projet d'usine à Miniac Morvan

De : Laure Marguier

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 06/02/2020 15:04

Madame La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à Miniac Morvan pour les raisons suivantes :

- une implantation dans une ZAC proche d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"
- l'émission de HAP hors réglementation
- la pollution des sols, de l'eau , des zones humides
- l'impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)
- l'impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de Rance et de son activité touristique.

Face à ce projet ,la protection de notre environnement est primordial, et je compte sur votre sens de l'intérêt général.

Salutations,

Laure Marguier,

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] CONTRE le PROJET COLAS MINIAC

De : Christine Folligne

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 06/02/2020 15:09

BONJOUR

je n'habite pas à Miniac Morvan , mais je m'y rend régulièrement pour m'occuper de mes petits enfants.

Mon fils et ma belle fille ont investi dans une propriété me semble t- il la plus proche à vol d'oiseau de ce projet.

J'aimerais voir mes enfants et petits enfants profiter à plein poumon de leur jardin.

Je n'évoquerai pas tous les désagréments que cette usine provoquera dans son voisinage car vous les connaissez

Tous les jours on nous informe que notre atmosphère est polluée alors n'en rajoutons pas.

Ne devons nous pas penser en priorité au bien être des personnes , des animaux plutôt qu'aux intérêts économiques d'une entreprise.

En conclusion nous nous opposons formellement à la construction de l' Usine COLAS à Miniac Morvan

FOLLIGNE Christine et Alain

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public société Colas

De : Elsa Vivier

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 06/02/2020 15:40

Avis défavorable au projet de l'usine de bitume, cause de santé publique.

Cordialement,

--

Elsa Vivier

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public – SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : cyril guillory

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 06/02/2020 15:46

Madame, Monsieur,

Je vous propose cette contribution dans le cadre de la consultation du public afin de m'opposer à l'implantation de la centrale d'enrobé à Miniac Morvan. Ce projet se trouve notamment trop proche de zones d'habitations. L'augmentation du nombre de poids lourds est un problème pour cette zone d'habitations, cet espace n'est clairement pas adapté.

De nombreux habitants de la zone et plusieurs maires des communes environnantes ont exprimé leur opposition à ce projet. Il convient à minima de le reporter voire de l'annuler afin de co-construire un projet plus cohérent pour cette zone artisanale.

De manière plus générale, il convient également dans une perspective de développement durable de maîtriser l'urbanisation, l'étalement urbain et l'artificialisation des sols. L'État et les collectivités territoriales fixent désormais des règles précises afin de limiter l'urbanisation. Dans une perspective de long terme, ce projet vient en opposition à ces politiques publiques en développant un outil qui produit de l'enrobé qui devra massivement diminuer dans les prochaines années pour respecter les politiques publiques engagées. Il faut désormais limiter la création de ce type d'infrastructures qui devraient devenir obsolètes dans les années à venir.

Bien cordialement,

Cyril Guillory

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Consultation du public-projet Comas grand ouest

De : zazabarrier

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 06/02/2020 16:41

Je m'oppose au projet Colas à Miniac-morgan. Isabelle Barrier

Envoyé depuis mon appareil mobile Samsung.

----- Message original -----

Sujet :

De : zazabarrier

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 06/02/2020 16:46

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à miniac morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"
- Émission de HAP hors réglementation
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.

Isabelle Barrier st malo

Envoyé depuis mon appareil mobile Samsung.

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Tr: Consultation du public Société COLAS CENTRE OUEST

De : pierrick jamin

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 06/02/2020 16:58

Envoyé:

À: pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Objet: Consultation du public Société COLAS CENTRE OUEST

Madame La Préfète

Par arrêté du 18 décembre 2019, les habitants de MINIAC MORVAN, CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE et PLEUDIHEN sur RANCE, ont été informés qu'une consultation du public allait être ouverte sur la demande formulée par la société COLAS CENTRE OUEST, en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet RELATIF à l'exploitation d'une centrale d'enrobage, d'une station de transit de produits minéraux et d'une unité mobile de concassage dans la ZAC Actipole de la commune de MINIAC MORVAN.

Cette usine comprendra :

- Une centrale d'enrobage à chaud et à froid
- Une station de transit et de concassage de matériaux minéraux et de déchets non dangereux inertes,
- Un dépôt de matières bitumeuses,
- Une installation de stockage et de distribution de carburants.

L'unité de production de matériaux enrobés assurera la fabrication à chaud en continu de matériaux routiers pour la confection de chaussées ou de plateformes . Le tonnage d'enrobé à fabriquer est estimé à :

- 200 000 tonnes d'enrobés à chaud en moyenne (250 000 tonnes au maximum),
- 10 000 tonnes d'enrobés à froid.

Le site projeté permettra également la valorisation de déchets inertes. Le concassage - criblage de ces matériaux sera réalisé par une unité mobile mise en place sur le site pour des campagnes de 2 à 3 semaines, à raison de 2 à 3 fois par an (soit 6 à 9 semaines environ).

Ce projet appelle plusieurs remarques de notre part :

La proximité avec notre exploitation agricole:

Lorsque l'on consulte le projet notre exploitation pourtant très proche n'apparaît pas sur le plan de situation.

Exploitants agricoles , installés en GAEC à 3 associés, notre site d'exploitation est situé à la Salle es Beaugeards. Il comporte un élevage de 90 vaches laitières et 90 génisses de renouvellement pour l'atelier laitier.

Les prairies ainsi que les cultures fourragères qui leurs sont destinés sont situées dans un périmètre de 300 à 800 mètres du projet (77 % de la SAU totale du GAEC)

Nous sommes producteurs de lait pour la Laiterie Malo; leurs clients distributeur et consommateur souhaite connaître aujourd'hui l'environnement de production du lait. Comment vont ils réagir quand lors de visites sur l'exploitation , ils constateront la proximité d'une telle usine ? Comment sera classé notre lait et à quel prix sera-t-il payé ?

Il comporte également un élevage de 6000 poules pondeuses Plein Air sous Label Rouge + certification oeufs issus de poules pondeuses élevées sans antibiotiques. Le parcours des poules est situé à environ 500 mètres du terrain d'implantation du projet.

Nous avons contacté notre groupement (coopér) qui s'interroge sur le maintien Label Rouge Plein Air pour notre poulailler.

La diffusion des poussières :

Les points de mesure des retombées de poussières sont proposés en limite du terrain d'implantation du

projet (pièce a6).

Nous nous étonnons particulièrement de cette faible distance alors que le projet comporte une cheminée de plus de 20 mètres, qui pourrait même aller jusqu'à 30 mètres.

Nous sommes situés sous les vents dominants, et nous nous inquiétons de la diffusion des particules fines qui ne seront pas filtrées.

Quid des normes sanitaires qui s'imposent à nous et de l'avenir de nos élevages en cas de contamination . L'avenir de notre entreprise et les projets risquent d'être compromis.

Le risque incendie :

Le dossier présenté par l'entreprise COLAS sur les mesures prises pour lutter contre un éventuel incendie ne sont pas décrites précisément.

Quid de la gestion d'un incendie et de ses conséquences sur l'exploitation des terres et des élevages environnants.

Sur la délibération de vente du terrain (pièce a1) :

La lecture de la délibération n'indique pas clairement la nature du projet puisqu'il est question de 3800 mètres carrés de locaux: bureaux, locaux sociaux, atelier de réparation véhicules... Les projets réellement prévus ne sont pas cités.

La création d'emplois mise en avant sera essentiellement du transfert d'un site à un autre. La création nette d'emploi ne sera pas aussi importante que déclarée.

Pour toutes ces raisons, nous sommes défavorables à l'implantation de cette entreprise au sein de la Zone Actipole.

Nous vous prions de croire ,Madame La Préfète, en l'assurance de nos respectueuses salutations .

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : Marie Vivier

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 06/02/2020 17:14

AVIS DÉFAVORABLE

VU, les lois en vigueur, Ces usines à enrobage bitume et hydrocarbures sont en effet contraires à :

- la loi sur l'eau, priorité : l'eau potable, priorité 2 : le bon état des milieux, et seulement priorité 3 : l'eau économique (dans laquelle s'inscrit cette usine), article L214-1 code de l'environnement
- au code de l'environnement
- au principe de précaution, zone en risque submersible, rejets dans les eaux pluviales et proximité de cours d'eau en connexion avec L'estuaire de la Rance, elle-même en connexion avec l'océan (La commune de Miniac-Morvan est concernée par le Plan de prévention des risques de submersion marine (PPRSM) du Marais de Dol approuvé le 25 août 2016.)
- au droit à vivre et travailler dans un environnement sain

- VU, les risques de nature technologiques d'explosions, d'incendies (base de données Aria risques d'accidents technologiques MINISTÈRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET SOLIDAIRE / DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES / BARPI Réf. : RC***** / ""Base de données ARIA - État au 31/07/2018 Accidentologie des centrales d'enrobés Rubrique 2521)
- VU, les pollutions de l'air, sol, mer qu'une telle installation rejette, particules cancérigènes, risques sur la santé publique et celles des salariés, dans un périmètre minimum de 2.5 kms autour de tels projets ,
- VU la climatologie et les vents dominants,
- VU, les travaux du Professeur André Picot, Toxicologue :
 - VU, le documentaire « Bitume, la part d'ombre » pour l'émission « envoyé spécial », 2015 Sarah OULTAF
 - VU, le documentaire « Les routes du silence » production: TACT Production - Nezha Drissi-Cohen Réalisation: Jean-Luc Cohen, Arnaud Jouve, Louis Bastin

À travers l'exemple de la toxicité du bitume, ce film donne à voir les mécanismes de la prévention des maladies professionnelles et en particulier les cancers professionnels, ainsi que la complexité du processus de reconnaissance de ces maladies. Il s'agit ici de rendre compréhensibles les obstacles et les difficultés qui entravent l'amélioration d'une réglementation pour un travail donné.

- VU, les réguliers avis défavorables ou réservés de l'ARS,
- Vu, les nombreux documents et rapports techniques de vulnérabilité sur

- les zones humides et les milieux aquatiques, risques submersions marines
- VU, aucune étude sur les risques en cas de tempêtes et évènements climatologiques, aléas en cas de catastrophes naturelles
 - VU, les réguliers avis défavorables ou réservés l'INAO concernant les activités agroalimentaires, primaires, et les risques sur les labels ou signes officiels de qualité contrôlés (Label rouge, IGP, AB, etc) telles que l'agriculture ou les cultures marines, la pêche, ostréiculture et conchyliculture,
 - VU, que pas de consultation du Comité Régional de Conchyliculture à notre connaissance
 - VU les impacts possibles sur les activités thermalismes et thalasso thérapies
 - VU, les impacts possibles et risques sur la zone Natura 2000, La Zone de Protection Spéciale (ZPS – Natura 2000 Directive Oiseaux) de la "Baie du Mont Saint Michel" (FR2510048) se trouve à environ 800 m au Nord du projet,
 - VU, le Marais de la Mare de Saint Goulban" (530006073) la plus proche du secteur d'étude se trouve à 1,3 km au Nord,
 - VU, la zone humide "Baie du Mont Saint Michel" (FR7200009) protégée par la convention RAMSAR se trouve à 500 m au nord du projet,
 - VU, la proximité avec d'autres entreprises et leurs salariés, et notamment agroalimentaires, incompatibles avec ce type d'installations polluantes,
 - VU, l'impact sur les activités touristiques, immobilières, et l'image sur ce territoire
 - VU que les études d'impact ne sont pas réalisées, ni financées par des bureaux d'études indépendants avec « autocontrôles », très peu de suivis et de contrôles effectifs par la suite,
 - VU le peu d'information au public et les manières dont sont autorisées puis « suivies » et « contrôlées » ces installations,
 - VU l'actualité récente de l'explosion de Lubrizol à Rouen et de la « gestion » de cette catastrophe...
 - Considérant être en toute légitimité et en droit pour le faire,

Nous vous demandons d'émettre un avis défavorable à ces installations afin de protéger la santé des populations riveraines et plus lointaines en cas d'accidents incendies, explosions, de protéger l'économie locale, des entreprises à proximité mais aussi maritimes et agricoles qui subiront les rejets polluants eau air sol et dont les produits agroalimentaires ont une vocation à se retrouver sur les tables en national et international, ainsi qu'à protéger l'image touristique de votre/notre environnement en appliquant les lois en vigueur et le principe de précaution.

Pour faire valoir ce que de droit,

Cordialement.

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public- SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : pierrick jamin

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 06/02/2020 17:24

Madame la Préfète,

J'habite et travaille à 600 mètres du projet de la centrale à bitume.
Ce type d'usine produit des particules fines dont certaines sont reconnues cancérogènes.

Son emplacement très proche des habitations (les plus proches à 300 mètres) quel avenir pour les habitants et quelles seront les conséquences sur leur santé ?

Des exploitations agricoles : lait, oeufs, légumes quels impacts sur la qualité des produits et le maintien des Labels Rouges et bio .

Des zones humides : étang, marais de Chateauneuf Natura 2000, Baie du Mont saint Michel à moins d'un kilomètre .

Marais sur lequel des projets d'aménagement commencent pour créer un lien pédagogique (groupe de personnes, groupe scolaire). Avec cette usine, que vont ils découvrir sur le marais ?

Pour ces raisons et pour bien d'autres encore, je vous demande d'émettre un avis défavorable à l'implantation de cette usine.

Je vous prie de croire, Madame La Préfète, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

JAMIN PIERRICK

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST"

De : Denis Barrier

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 06/02/2020 17:27

Mme La Préfète,

Dans le cadre de la consultation du public concernant le projet de construction d'une usine de Bitume COLAS à Miniac.morvan,

Je vous informe que je m'oppose à ce projet notamment pour les raisons suivantes :

- Ce projet est localisé dans une ZAC proche d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000" , et présente de forts risques environnementaux tels que :
 - Émission de HAP hors réglementation
 - pollution des sols, de l'eau, des zones humides

- Ces risques ont un impact très fort sur la santé de toute la population des communes proches et de la région et sur la faune et la Flore (poissons , élevage, sols contaminés)

L'implantation de l'usine a un impact économique très négatif de la région environnante liée à la dégradation de l'image des bords de rance et de son activité touristique.

Vous remerciant pour la prise en compte de mon avis,

Avec mes meilleures salutations,

Denis BARRIER

Envoyé de mon iPad

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE

De : martine FUZEAU

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 06/02/2020 17:29

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à miniac morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"
- Émission de HAP hors réglementation
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.

Martine FUZEAU

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST/ Projet de Construction d'une Usine à Bitume...

De : christophe.chauprade

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 06/02/2020 17:45

Mme La Préfète,

Je m'oppose fermement à l'implantation de l'usine Colas à Miniac Morvan pour les raisons suivantes :

Le projet est dantesque et risque d'avoir un impact environnemental énormément néfaste

- Son implantation dans une ZAC proche d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000" est contadictoire avec le respect du code de l'environnement
- Émission de HAP hors réglementation
- Aucune pollution des sols, de l'eau, des zones humides, ne serait être considérée autrement que sous la forme d'un Ecocide. C'est Criminel
- L'impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région, sera négatif, provoquant un impact sur le tourisme et l'alimentation des populations locales (poissons, élevage, sols contaminés)
- L'impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.

Je vous rappelle que par décision du conseil constitutionnel du 31 janvier 2020, la nature est prioritaire sur l'expansion économique :

« L'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel ...

L'environnement est le patrimoine commun des êtres humains...

La préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ...

Afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins».

Il en découle que la protection de l'environnement, patrimoine commun des êtres humains, constitue un objectif de valeur constitutionnelle.

Sur tous ces points, votre responsabilité est engagée.

Cordialement.

Chauprade Christophe

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST"

De : LECONTE Christine

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr, jcsdn22@gmail.com

Date : 06/02/2020 17:46

Bonjour,

Mme La Préfète,

Comme de nombreuses personnes soucieuses de leur environnement : Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à Miniac Morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"

- Émission de HAP hors réglementation

- pollution des sols, de l'eau , des zones humides

- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)

-impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.

Veillez agréer mes salutations.

--

Christine LECONTE SIMONNET

Sujet : [INTERNET] Consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : Karelle Ranson

Date : 06/02/2020 18:18

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint mon courrier de contribution à la consultation du public au sujet du projet d'usine d'enrobés à chaud à Miniac-Morvan.

Bien cordialement,

--

KARLELE RANSON

— Pièces jointes :

Avis centrale Miniac KR.pdf

60,6 Ko

Karelle RANSON

Mme La Préfète d'Ille-et-Vilaine

Pleudihen-sur-Rance, le 6 Février 2020

Objet : Avis concernant le projet d'installation d'usine d'enrobé à Miniac-Morvan

Madame,

Ce projet d'installation d'usine d'enrobés à chaud à quelques kilomètres de mon domicile suscite en moi plusieurs questionnements.

Tout d'abord, je voudrais comprendre en quoi une fabrication de 250 000 tonnes d'enrobés par an est nécessaire dans notre région. Je sais qu'il faut entretenir et réparer les routes régulièrement mais je crois savoir qu'il existe aujourd'hui d'autres techniques d'enrobés à froid, qui utilisent partiellement des matériaux de recyclage et qui sont bien moins polluantes... Ceci étant, la quantité de production annoncée me laisse néanmoins songeuse !

D'autre part, comment peut-on justifier l'installation d'une telle usine dans l'emprise du futur Parc Naturel Régional, à deux pas d'un marais qui vient juste d'être réhabilité, aussi proche de la Baie du Mont-Saint-Michel ? Vous le savez, cette installation comporte des risques pour la préservation de la biodiversité locale. Or, au niveau national comme au niveau mondial, on constate, et vous le savez également, une chute importante de la biodiversité, et tout particulièrement une disparition massive des zones humides.

Troisièmement, quid de l'impact sur l'image touristique de la région ainsi que sur l'activité économique déjà présente en proximité et notamment les installations agro-alimentaires ? Une telle installation, et ce malgré toutes les précautions qui peuvent être prises, comporte inévitablement des risques de rejets dans l'atmosphère, des émanations sinon toxiques à tout le moins odorantes. Que se passera-t-il si toute la région de Saint-Malo subit une odeur de bitume en plein été, en pleine saison touristique, alors que les gens sont sur la plage ?

Enfin, qu'en est-il de la santé des riverains, dont je fais partie ? Les études scientifiques, me semble-t-il, ont montré que les rejets des usines de fabrication d'enrobés à chaud contiennent des perturbateurs endocriniens. Or, on connaît de mieux en mieux la longue liste de maladies engendrées ou aggravées par les perturbateurs endocriniens. Nous sommes de plus en plus nombreux aujourd'hui, et c'est tant mieux, à chercher à diminuer la présence des perturbateurs endocriniens dans notre quotidien. Nous sommes nombreux à faire le choix de manger bio et local en nous approvisionnant en légumes, œufs, fromage... directement auprès des producteurs de nos villages. Nous sommes également nombreux à contrôler

soigneusement la composition des produits ménagers et des produits cosmétiques ; certains même, les fabriquent eux-mêmes... Alors, je ne comprends pas pourquoi nous devrions accepter de subir la présence de ces substances nocives, apportées de l'extérieur, dans notre environnement immédiat !!

En conclusion, je dirais que je ne vois pas le sens d'un tel projet, ainsi positionné géographiquement ! Je le pense clairement inutile, nuisible pour l'environnement, pour notre santé à tous et pour l'activité économique locale. Je suis 100% pour le développement économique de notre région, mais pas au profit de grosses installations insensées et polluantes, et au détriment des plus petits entrepreneurs (TPE et PME) locaux, qui créent de nombreux emplois dans notre région, qui ne peuvent développer leur activité que sur le territoire, et qui contribuent grandement à notre qualité de vie à toutes et tous.

Je ne doute pas que vous saurez être à l'écoute des inquiétudes légitimes des riverains de ce projet et que vous saurez prendre une décision allant dans le sens d'un Etat protecteur. J'espère donc, bien sûr, que vous refuserez que ce projet d'installation voie le jour !

Je vous prie de croire, Madame la préfète, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Karelle RANSON

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Concertation du public société Colas

De : deschateaux.laurence

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 06/02/2020 18:31

| Avis défavorable au projet de l'usine de bitume, cause de santé publique.

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Consultation du public

De : Gaëlle ROCHEDY

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 06/02/2020 18:49

Madame, Monsieur,

Je souhaite manifester mon soutien aux habitants de Miniac et des communes voisines et vous notifie mon opposition au projet de la Société COLAS qui sera néfaste pour les habitants et l'environnement, pour peu de bénéfices à la clé pour la région.

Sincères salutations

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Maniac Morvan

De : Florence Dewulf

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 06/02/2020 18:57

Madame la Préfète de Bretagne,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir entendre les raisons qui amènent riverains et élus locaux à douter du bien fondé de l'implantation de l'usine Colas à Miniac-Morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d'habitations et d'une zone sensible sur le plan écologique "Natura 2000"
- Émission d'HAP hors réglementation
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de Rance et de son activité touristique.

Aussi, je m'oppose à son implantation en l'état.

Bien cordialement,

Florence Lanoy

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : eric betend

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr <pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Date : 06/02/2020 19:06

Mme La Préfète de Bretagne,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à Miniac-Morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"
- Émission de HAP hors réglementation
- pollution des sols, de l'eau , destruction de zones humides
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de Rance et de son activité touristique.

Bien cordialement,
Eric Bétend.

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - societe colas centre ouest

De : PINSON

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 06/02/2020 19:11

Madame la Préfète

Je suis affligé de devoir remettre un deuxième avis négatif au sujet de l'implantation d'une usine à bitume Colas, filiale de Bouygues, en ZAC de Miniac-Morvan.

Les arguments développés dans la première enquête me semblaient assez convaincants pour refuser cette installation sans plus aller.

Ils se trouvent que les habitants de notre magnifique région sont attachés à une nature préservée, à un air respirable, à savourer l'endroit où ils vivent et que les efforts qu'ils font au quotidien pour y parvenir pourraient être anéantis par un gros groupe industriel peu soucieux des irrémédiables dégâts causés à l'air, à l'eau, aux sols, à la santé des riverains.

Je ne détaillerai pas les dangers décrits dans tous les avis déjà en ligne (émission de particules fines, émissions d'HAP, pollution des sols ...). Toutes les études d'éminents scientifiques prouvent l'incidence d'une telle installation sur les risques de cancers pour les populations.

Nous sommes tout proche d'une zone Natura2000, des bassins versants de la Rance et de la Baie du Mont St Michel, l'Europe a grandement aidée financièrement à la réhabilitation du Marais de St Coulban, nous développons actuellement le Parc Naturel Régional qui cherche à concilier le développement économique et le respect des sites d'implantation en fonction des contraintes écologiques. Tout cela pour rien ?

Un point très important reste à souligner, la consommation d'eau potable d'une telle usine. La loi sur l'eau privilégie l'eau potable pour la consommation humaine, c'est une loi !!

Nous sommes en déficit hydrique tout l'été depuis plusieurs années et faisons attention à nos consommations (existence de restrictions), et la société Colas viendrait pomper dans les réserves si précieuses à cette saison, est-ce acceptable ?

Je pense à nos exploitations agricoles (élevage, poules pondeuses ...), à nos nombreuses entreprises agroalimentaires déjà implantées sur la ZAC (soit dit en passant n'est pas une zone industrielle), comment peuvent-elles voir l'avenir lorsque l'on sait qu'une usine de fabrication de poudre de lait présente sur le site et dont le principal client Chinois, mis au courant du projet de l'usine Colas, lui a signifié que son marché lui serait alors fermé (voir première enquête publique)

Je terminerai par le fait que la commune de Miniac-Morvan se développe de façon exponentielle et que le nombre d'habitants augmente beaucoup. Nombre de jeunes couples viennent s'y installer fuyant la pollution des villes dans une optique de bien être et de bonne santé pour leurs enfants.

Notre responsabilité, qui je n'en doute pas, Madame la Préfète, est aussi la vôtre, est de dire NON à ce cancer, NON à cette implantation.

Respectueusement

Pierre Pinson